

PROGRAMME FORMATION CONTINUE L'ÉLOIGNEMENT DES ÉTRANGERS : ACTUALISATION ET PRATIQUE DE LA RÉTENTION ADMINISTRATIVE LES CLÉS POUR LA DÉFENSE DES ÉTRANGERS

Renseignements :

ERAGE
Maison de l'Avocat
17 bis place du Chapitre
BP 2044
51072 REIMS
Tél. 06 82 63 39 18
champagne-ardenne@erage.eu

Durée

6:00 heures

Spécialisation

Droit des étrangers et de la nationalité
Déontologie

Niveaux :

1. initiation
4. actualisation

Évaluation : fiche d'évaluation à l'issue de la formation



Date

Vendredi 9 novembre 2018

Horaires

De 9 h à 12 h
Et de 13 h30 à 16 h 30

Lieu de la formation

Salle de réunion Bertrand de Mun -30 rue Cérés – 51100 REIMS
(Accès par la CCI – 5 rue des Marmouzets – 51100 REIMS)

Intervenant(s)

Me Oriane ANDREINI, Avocate au Barreau de Strasbourg

Prérequis : connaissance de base de la spécialisation ciblée

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges...)

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par l'intervenant

Objectif de la formation :

Identifier les éléments clés relatifs au contentieux de la rétention.

Présenter l'aide à l'exercice des droits en rétention.

Avant la formation, il sera demandé aux participants de noter quelques cas vécus dans lesquels ils se sont trouvés en difficulté face au public accueilli. Cela servira à nourrir la formation.

Programme :

- Introduction et présentation des participants et de leurs attentes
- Les mesures d'éloignement :
 - Mesures administratives :
 - L'Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF)
 - Interdiction de Retour et de Circulation sur le Territoire Français (IRTF & ICTF)
 - L'expulsion (AME/APE)
 - Le transfert Dublin
 - La réadmission Schengen
 - Mesures judiciaires : l'Interdiction du Territoire Français (ITF)
 - La procédure d'éloignement :
 - L'interpellation
 - La retenue administrative pour vérification du droit de séjour
 - L'assignation à résidence
 - La rétention administrative
 - Exercice pédagogique : décryptage des mesures d'éloignement et des procédures des différentes étapes de l'enfermement.
 - La défense des étrangers en instance d'éloignement
 - La défense devant le juge administratif
 - La défense devant le juge judiciaire
 - La demande d'asile en rétention
 - Les demandes de mesures provisoires devant la CEDH

BULLETIN D'INSCRIPTION

L'ÉLOIGNEMENT DES ÉTRANGERS : ACTUALISATION ET PRATIQUE DE LA RÉTENTION ADMINISTRATIVE

LES CLÉS POUR LA DÉFENSE DES ÉTRANGERS

A retourner à :

ERAGE
Maison de l'Avocat
17 bis place du Chapitre
BP 2044
51072 REIMS
Tél. 06 82 63 39 18
champagne-ardenne@erage.eu

Date

Le 9 novembre 2018

Horaires

9h-12h et 13h30-16h30

Durée

6:00 heures

Lieu de la formation

Salle de réunion Bertrand de Mun
30 rue Cérès
51100 REIMS

Niveau

- 1. initiation
- 4. actualisation



Spécialisation

Droit des étrangers et de la nationalité
Déontologie

Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

30 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paiement par chèque (à l'ordre de l'ERAGE)
(1 chèque par participant)

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Fax :

E-mail :

Case Palais :

N° SIRET :

Année prestation serment.....

Profession :

Avocat Salarié

Avocat Libéral

Jeune Barreau

Magistrat

Juriste

Autre, précisez.....

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été élargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées. **Nos organisme est référencé Datadock, cette formation est susceptible d'être prise en charge** par le FIFPL ou Actaliens, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.


Fait le à

Nom, prénom du signataire :

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

Coût de la formation :

Avocat et autre public :	210 €/jour
Avocat 2 premières années d'exercice :	150 €/jour
 Formations en déontologie (Voir rubrique spécialisation) Avocat 2 premières années d'exercice du ressort de l'ERAGE :	Gratuit (limité à 12 heures de formation par an)